



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 novembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

03 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 26

OBJET :

**Demande de subventions
Contrats culturels
de territoire et aide à
l'investissement culturel
2021.**

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Transmise en sous-préfecture

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 à 18H00, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 13 novembre 2020 à 18h00. Article L2121-17 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 13 novembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ariel SHEPS, 1^{er} Adjoint au Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Laure CHENU, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Mme Camille CRONIER

Etaient Absents-excusés :

Mme Mariannick MORVAN donne pouvoir à Ariel SHEPS
M. Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à José AZEVEDO
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Stéphanie MARTINS-VIANA
Mme Christine DAVOINE donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. JULIEN CAYZAC donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
Mme Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN
Mme Annick BAZIN donne pouvoir à Alain SOUEDET
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX
M. Rodolphe WELSCH donne pouvoir à Stéphane LE PECULIER

**DEMANDE DE SUBVENTIONS
CONTRATS CULTURELS DE TERRITOIRE ET AIDE A
L'INVESTISSEMENT CULTUREL 2021**

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l'animation et à la communication, expose à l'assemblée la nécessité d'effectuer une demande de subvention au titre de l'année civile 2021 auprès du Conseil Départemental, pour des actions de développement culturel, dans la cadre des dispositifs des contrats culturels de territoires et de l'aide à l'investissement culturel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis de la Commission culturelle du 28 octobre 2020,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des finances du 29 octobre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **SOLLICITE** les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes à des programmes d'action de développement culture et des projets d'investissement culturel,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Demande de subventions Contrats culturels de territoire et aide à l'investissement culturel 2021.**

Date de décision: **13/11/2020**

Date de réception de l'accusé **20/11/2020**

de réception :

Numéro de l'acte : **11_92**

Identifiant unique de l'acte : **091-219102324-20201113-11_92-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .5**

Finances locales

Subventions

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **DELIB CONTRATS CULTURELS DE TERRITOIRE.pdf (99_DE-091-219102324-20201113-11_92-DE-1-1_1.pdf)**